

Date de dépôt: 4 octobre 2007

Rapport du Conseil d'Etat
au Grand Conseil sur la motion de la commune d'Onex
concernant le poste de police du secteur d'Onex

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 7 août 2006, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Vu que le poste de police d'Onex couvre la sécurité de la rive gauche du Rhône, ce qui représente 14 communes et plus de 80 000 habitants;

vu la nécessité d'une sécurité de proximité accrue sur notre commune et sur les territoires avoisinants;

vu les incivilités répétées et l'aggravation des délits;

vu le droit de chaque habitant à la garantie de sa sécurité et celle de ses biens,

le Conseil municipal, sur proposition du groupe libéral et à l'unanimité des présents, demande au Grand Conseil de la République et canton de Genève :

d'étudier la proposition du Conseil municipal de la Ville d'Onex d'élargir les horaires d'ouverture au public du poste de police d'Onex.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le poste de police d'Onex a été ouvert en avril 1980 avec un effectif de 27 agents. Ce poste quittera le territoire de la commune d'Onex le 22 octobre 2007 et s'installera à quelques centaines de mètres, dans ses nouveaux locaux, sis à la route du Pont-Butin/chemin des Esserts sur la commune de Lancy, tout en desservant le même secteur.

Outre des locaux plus grands et adéquats, le changement de bâtiment offrira notamment aux 46 membres de la gendarmerie présents dans ce secteur davantage de sécurité et de confidentialité lors de la réception de plaignants.

Les heures d'ouverture de plusieurs postes de police sont modifiées depuis début septembre 2007. Cette modification porte notamment sur le samedi où l'ouverture du matin de 9h à 12h a été remplacée par un accueil au public de 14 h à 17 h.

Du lundi au vendredi, l'ouverture de 9 h à 12 h et de 15 h à 17 h est maintenue malgré le fait que les autorités de la commune d'Onex ont demandé à ce que le poste de gendarmerie soit davantage ouvert au public.

Le rallongement des heures d'ouverture journalières au public ne pourrait se faire qu'au détriment des interventions de rue.

L'extension des heures d'ouverture ne sera envisageable qu'après l'augmentation du nombre de policiers, intégrée dans le plan financier quadriennal (PFQ) pour 2010.

Pour mémoire, il y a quelques années, le suivi des études stratégiques de la police avait effectué un sondage auprès du public afin de connaître ses attentes en matière de prestation de la police. Il en était ressorti 3 points, soit dans l'ordre des priorités :

1. Rapidité sur place lors d'un appel
2. Présence policière dans la rue
3. Accueil au public au poste.

Il convient de rappeler ici qu'un poste de police fermé n'entrave ni le bon fonctionnement de la centrale d'alarme ni la rapidité d'intervention des patrouilles en service.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Charles Beer